



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 octobre 2001**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 16 octobre 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 31 octobre 2001

**Mise à disposition d'équipements de la Ville de NIORT en vue  
d'une utilisation partagée - convention entre la C.A.N. et la Ville de  
NIORT**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul  
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,  
M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme  
Marie-Edith BERNARD, M. Rémy LANDAIS, M. Bernard JOURDAIN, M. Michel  
PAILLEY, Mme Valérie UZANU, M. Amaury BREUILLE, M. Alain GARCIA, Mme  
Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth  
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE  
FRIANT

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Rodolphe CHALLET.  
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE après 11H00  
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
Mme Nathalie HIBERT donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Stéphane TRONEL donne pouvoir à M. Alain GARCIA.

**Excusés :**

*Conseillers :*

M. Jean-Louis EPPLIN

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Il peut résulter de la nature des compétences transférées à la C.A.N. ou de la configuration des équipements selon le cas, une utilisation de certains équipements municipaux pour partie pour l'exercice des compétences de la C.A.N. et pour partie pour celles de la Commune propriétaire.

Il convient alors de prévoir la mise en place de conventions de mise à disposition opérant une répartition des coûts de fonctionnement de l'équipement entre la Commune et la C.A.N.

Les équipements de la Ville de NIORT listés ci-après répondent à ces conditions particulières :

- Bibliothèques annexes de Saint-Florent, de Sainte-Pezenne et des Brizeaux,
- Serres municipales de Galuchet et de Souché,
- Locaux techniques de Galuchet et du jardin des Plantes,
- Locaux atelier espaces-verts du Bas-Sablonnier,
- Parc municipal rue de la Chamoiserie,
- Immeuble 21 rue du Murier,
- Hôtel Administratif,
- Immeuble rue Thiers,
- Hôtel de Ville,
- Parc Municipal de la voirie.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à souscrire avec la Ville de NIORT pour chacun de ces équipements.

*(B. BELLEC, Président de la CAN, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)*

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER